

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

**Considérant** la demande de l'entreprise ABORAL en date du 05/03/2021 ;

**Considérant** que l'entreprise ABORAL doit livrer une piscine coque chez un particulier, au 44 rue Jean Moulin à Carbon-Blanc ;

**Considérant** que pour la bonne exécution de la livraison, la société doit stationner son véhicule, devant le 19 rue du Président Allende à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le 08 septembre 2021 et pour toute la journée, l'entreprise ABORAL est autorisée à stationner son véhicule devant le 19 rue du Président Allende à Carbon-Blanc, afin de livrer une piscine au 44 rue Jean Moulin.

**ARTICLE 2** : Un cheminement piéton sera mis en place, sur trottoir opposé, par l'entreprise ABORAL.

**ARTICLE 3** : Un alternat de circulation manuel sera mis en place, au droit du stationnement.

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise ABORAL conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Entreprise ABORAL

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 10 mars 2021  
Le Maire-Adjoint,  
Par Délégation,

Jean-Luc LANCELEVÉE.